



EN BREF...

Cartographie Communale

Plaques numérotées et changements d'adresses

Vous avez été informés il y a quelques temps que la commune allait mettre en place une cartographie avec les noms de rues, pour répondre à diverses demandes et plus particulièrement celles de l'administration qui exige des adresses précises.

Aujourd'hui c'est chose faite.

Nous sollicitons votre participation afin que la mise en place se fasse rapidement sur le territoire communal.

Les employés communaux vous rencontreront pour vous remettre :

- 1 plan de la commune,
- 1 plaque numérotée correspondant à votre habitation.

Nous vous demandons, dès réception :

➡ D'installer la plaque numérotée pour qu'elle soit lisible et vue depuis la voie publique, si possible près de la boîte aux lettres ou de l'entrée de votre maison (*les employés communaux peuvent vous aider à la fixer si besoin*),

➡ D'utiliser le numéro et le nom de la rue ou du chemin indiqués sur le plan, qui sera l'adresse définitive à employer (ex. : M ou Mme XX, chemin du Péry n°X).

Les anciennes terminologies sont à exclure (ex. : Chef Lieu, Le Bouchet...) mais peuvent être admises en complément de l'adresse recommandée.

(Pensez à signaler votre changement d'adresse auprès des administrations et organismes avec lesquels vous êtes en contact !)

Adresse actuelle

~~M ou Mme XX
Le Péry
73220 RANDENS~~

adresse acceptée

M ou Mme XX
Chemin du Péry
Le Péry
73220 RANDENS

adresse recommandée

M ou Mme XX
8 Chemin du Péry
ou *Chemin du Péry n° 8*
73220 RANDENS

Nous sommes conscients du désagrément causé par ces modifications et vous remercions de votre collaboration dans ce projet.

La Commission Information,
le 25 novembre 2010